



## Séance ordinaire du Conseil Général du 05 décembre 2024

Monsieur Alain Martin, Président, ouvre la séance à 20h00

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de séance
2. Appel
3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
4. Admission de nouveaux membres
5. Préavis municipal N° 26/2021-2026 concernant le budget 2025. Rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote
6. Préavis municipal N° 27/2021-2026 concernant les indemnités des membres de la Municipalité. Rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote
7. Préavis municipal N° 28/2021-2026 concernant la refonte du règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires du District de Morges (2010) en un règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires. Rapport de la commission chargée de l'étude de ce préavis, débat puis votes
8. Préavis municipal N° 29/2021-2026 concernant les statuts de l'Association régionale ORPC du District de Morges. Rapport de la commission chargée de l'étude de ce préavis, débat puis vote
9. Informations des délégués aux associations intercommunales
10. Réponses et communications de la Municipalité aux membres du Conseil
11. Divers et propositions individuelles

**1. Ouverture de séance**

Monsieur Alain Martin souhaite une cordiale bienvenue aux Conseillers (ères) ainsi qu'à notre nouveau Municipal Monsieur Salldat Haxhimeri. Il rappelle à l'assemblée que la séance est enregistrée, afin de faciliter la tâche de la secrétaire.

**2. Appel**

36 membres sur 59 sont présents (16 excusés, 7 absents).  
Le quorum requis est atteint, le Conseil peut valablement avoir lieu.

**3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Le président procède au vote et le Conseil accepte à l'unanimité moins 1 abstention

**4. Admission de nouveaux membres**

Aucune admission n'est demandée

**5. Préavis municipal N° 26/2021-2026 concernant le budget 2025. Rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote**

Monsieur Pascal Rossy procède à la lecture du préavis intégré dans le fascicule du budget 2025 et recommande d'accepter la conclusion suivante, adoptée en séance de Municipalité du 4 novembre 2024

D'adopter le budget pour l'année 2025 tel que présenté par la Municipalité

Rapport de la commission de Gestion et des Finances :

Monsieur Stéphane Ducrest, rapporteur, donne lecture du rapport et recommande d'accepter le préavis.

Monsieur Pascal Rossy souhaite compléter le rapport de la Commission de Gestion et des Finances en précisant que les décomptes de charge de l'Auberge et de la Grande salle sont terminés, tandis que ceux de la Laiterie et de l'ancienne école sont en cours d'élaboration.

Monsieur Jean-François Guex s'interroge sur l'important écart constaté dans l'autofinancement de la commune. S'agit-il d'une amélioration de la gestion ou d'une nouvelle méthode de calcul ?

Monsieur Pascal Rossy explique que les écarts observés dans le budget sont principalement dus aux travaux routiers de 2024, qui ne seront pas reconduits en 2025. Ces travaux avaient nécessité un apport budgétaire supplémentaire, approuvé au printemps 2024 par le Conseil. En outre, un report du budget 2023 a également influencé les chiffres de 2024. Il souligne qu'il s'agit d'une situation temporaire et qu'une évaluation à long terme sera nécessaire.

Le Président rappelle la conclusion du préavis N° 26/2021-2026 concernant le budget 2025. Il procède au vote et le Conseil accepte à l'unanimité.

**6. Préavis municipal N° 27/2021-2026 concernant les indemnités des membres de la Municipalité. Rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote**

Monsieur Pascal Rossy procède à la lecture du préavis et recommande d'accepter la conclusion suivante, adoptée en séance de Municipalité du 21 octobre 2024

D'accepter la modification des indemnités des membres de la Municipalité

Rapport de la commission de Gestion et des Finances :

Monsieur Stéphane Ducrest, rapporteur, donne lecture du rapport et recommande d'accepter le préavis.

Le Président rappelle la conclusion du préavis N° 27/2021-2026 concernant les indemnités de la Municipalité. Il procède au vote et le Conseil accepte à l'unanimité moins 1 abstention.

**7. Préavis municipal N° 28/2021-2026 concernant la refonte du règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires du District de Morges (2010) en un règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires. Rapport de la commission chargée, débat puis vote**

Madame Mary-Laure Etienne procède à la lecture du préavis et recommande d'accepter la conclusion suivante, adoptée en séance de Municipalité du 28 octobre 2024

D'adopter le règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires

De donner mission à la Municipalité de mettre en œuvre la délégation de l'ARCAM

Rapport de la commission chargée de l'étude de ce préavis

Madame Lucie Fontannaz, rapportrice, donne lecture du rapport et recommande d'accepter le préavis.

Madame Brigitte Dufour-Fallot souhaite connaître le montant des taxes.

Madame Marie-Laure Etienne informe l'assemblée que les nouvelles taxes de séjour sont fixées comme suit : CHF 3.00 par nuit pour les hôtels (au lieu de CHF 2), CHF 2.00 par nuit pour les chambres d'hôtes (au lieu de CHF 1). Pour les campings saisonniers (à partir de 61 nuits), une taxe forfaitaire de CHF 350.00 par emplacement sera appliquée. Enfin, les propriétaires de résidences secondaires devront s'acquitter d'une taxe annuelle calculée sur la base de 0,2% de la valeur fiscale de leur bien, avec un minimum de CHF 350.00 et un maximum de CHF 8000.00.

Madame Mary-Laure Etienne estime que la qualité du travail réalisé est insuffisante

et que le délai imparti pour examiner les nouveaux statuts était trop court. Elle reste cependant vigilante quant au respect des promesses faites, telles que la fourniture des cartes d'hôte.

Si Monsieur Claude Dizerens récapitule le projet, cela générera une rentrée de CHF 300'000.00 pour le tourisme, répartie sur trois piliers.

Concernant le premier pilier, un budget de CHF 100'000.00 est alloué à l'office du tourisme. Pour le deuxième pilier, le montant de CHF 100'000.00 est destiné aux cartes d'hôte qui sont essentielles. Elles permettraient notamment d'offrir des transports publics gratuits, un avantage concurrentiel par rapport à d'autres villes. Monsieur Dizerens s'interroge sur le manque de communication des MBC à ce sujet. En effet, une information claire aurait permis aux communes de mieux valoriser cette initiative auprès des habitants. Enfin, pour le troisième pilier, le fonds d'équipement touristique de CHF 100'000.00 doit être réparti équitablement. Si tous les investissements sont concentrés à Morges, les autres communes de la région risquent d'être désavantagées. Il est donc crucial de défendre une répartition plus équitable.

Monsieur Claude Dizerens s'est également intéressé à la question de la taxation des établissements médicaux. Il pensait que les EMS en faisaient partie.

Madame Mary-Laure Etienne souligne que les établissements réalisant des opérations esthétiques sont soumis à une taxation similaire à celle de l'hôtellerie.

Monsieur Claude Dizerens en conclut qu'il restait encore beaucoup de choses à faire pour notre région.

Madame Josiane Bocherens Mingard a sollicité un éclaircissement concernant le concept d'Airbnb.

Madame Mary-Laure Etienne a indiqué qu'il s'agissait d'une plateforme en ligne permettant de louer des chambres ou des logements entiers de particuliers à particuliers.

Monsieur Raymond Magnenat pose la question du statut juridique des «roms». Il attire l'attention sur la présence régulière d'un camping-car stationné à proximité du Paddock.

Madame Mary-Laure Etienne nous informe qu'il s'agit d'une personne qui a déjà résidé à La Chaux et qu'elle va procéder à des vérifications afin de clarifier cette situation.

Monsieur Bernard Dufour souhaite savoir si le fait d'inviter des personnes gratuitement entraîne des obligations fiscales. Madame Mary-Laure Etienne a confirmé qu'il était nécessaire de maintenir cette pratique d'invitations gratuites.

Le Président rappelle la conclusion du préavis N° 28/2021-2026 concernant la refonte du règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires du District de Morges (2010) en un règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires. Il procède au vote et le Conseil accepte à l'unanimité.

#### **8. Préavis N° 29/2021-2026 concernant les statuts de l'Association régionale ORPC du District de Morges. Rapport de la commission chargée de l'étude de ce préavis, débat puis vote**

Monsieur Pascal Rossy donne lecture du préavis et recommande d'accepter la conclusion suivante, adoptée en séance de Municipalité du 28 octobre 2024

D'accepter les statuts de l'ORPC du District de Morges tels que présentés.

Rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis

Monsieur Jean-Marc Meylan, rapporteur, donne lecture du rapport et recommande d'accepter le préavis.

Monsieur Pascal Rossy informe l'assemblée qu'une erreur insignifiante s'est glissée dans la rédaction initiale des statuts. Il précise que cette erreur sera corrigée avant la signature officielle. Les statuts ont été soumis à la DGAIC (Direction générale des affaires institutionnelles et des communes) dans leur version provisoire. Une vérification complète sera effectuée avant le jour de la signature, afin de s'assurer que toutes les informations sont exactes et à jour.

Concernant la représentation de la commune au sein de l'ORPC, Monsieur Pascal Rossy indique que deux délégués ont été désignés. Il explique que, suite à l'élection de Madame Mary-Laure Etienne au sein du comité de direction, il est lui-même délégué avec une autre personne. Cette répartition des rôles est fréquente dans les associations intercommunales. Certaines d'entre elles peuvent également désigner un délégué du Conseil et son remplaçant, ce qui pourrait porter le nombre de représentants de la commune à l'ORPC jusqu'à cinq personnes.

Le principal enjeu réside dans la dissolution et la reconstitution des conseils intercommunaux à chaque fin de législature. En effet, le renouvellement des équipes municipales entraîne systématiquement une modification de la composition de ces conseils. Cela implique une cérémonie d'assermentation à chaque nouvelle assemblée, en raison du changement de délégués. Ce phénomène est d'ailleurs accentué par la fréquence des démissions au sein des municipalités.

Madame Brigitte Dufour-Fallot souhaite que l'intitulé du préavis soit modifié afin de préciser clairement la signification de ORPC, qui représente l'Organisation Régionale de la Protection Civile du district de Morges. Elle rappelle que c'est grâce à Monsieur Jean-Marc Meylan qu'elle a pu en connaître la signification.

Monsieur Pascal Rossy confirme que la définition de l'ORPC a bien été mentionnée, mais pas dans le titre du préavis.

Madame Dufour-Fallot insiste sur l'importance de voter un titre clair et précis, qui inclut cette information.

Le Président rappelle la conclusion du préavis N° 29/2021-2026 concernant les statuts de l'Association régionale ORPC du District de Morges. Il procède au vote et le Conseil accepte à l'unanimité moins 1 non et 2 absentions.

## **9. Informations des délégués aux associations intercommunales**

Madame Béatrice Kunz, en compagnie de Madame Tiziana Corset, a assisté à l'assemblée générale du conseil intercommunal de l'ASPIC (Piscine intercommunale des Chavannes à Cossonay) le 6 novembre 2024 à Cossonay. Le point principal de l'ordre du jour était relatif au budget 2025 qui a été approuvé à l'unanimité. La piscine des Chavannes se porte relativement bien mais présente tout de même un déficit de CHF 299'00.00 qui sera pris en charge par les communes du groupe scolaire. Cela représente pour La Chaux une somme de CHF 6931,89 soit CHF 16.00 par habitant/an.

Pour réduire ce déficit en 2025, la piscine a notamment optimisé la gestion des ressources humaines. Ainsi, certains employés assurent désormais plusieurs fonctions (gardien de bain et cafétéria), contribuant ainsi à maîtriser les coûts. Les revenus actuels, principalement issus des écoles, des abonnements et des cours, sont insuffisants pour couvrir l'ensemble des charges. Malgré l'augmentation de la fréquentation des cours, notamment grâce à une offre élargie, les revenus liés aux abonnements stagnent. Des efforts ont été faits pour proposer plus de cours.

Madame Elsa Magnenat, déléguée de l'AJERCO, s'est rendue à Penthalaz le 15 octobre 2024 pour une assemblée du conseil intercommunal de l'AJERCO. Elle informe l'assemblée du changement de directeur au sein de l'Ajercos au nom de Monsieur Lionel Tissot. Deux préavis étaient à l'ordre du jour : l'adoption du budget 2025, portant notamment sur la répartition des coûts entre les différents services et structures, et l'approbation d'un budget complémentaire pour les travaux de la nouvelle garderie Cocon à Cossonay. Les 2 préavis ont été acceptés à l'unanimité.

Monsieur Michel David a assisté au conseil intercommunal de Vy de Mauraz le 6 octobre 2024. Le seul point à l'ordre du jour concernait l'adoption du budget 2025, prévoyant des charges de CHF 668'350.00 et un total de recettes équivalant pour une participation des communes membres qui s'élèvera à un montant de CHF 142'350.00. Le budget a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur Bernard Dufour a assisté à la réunion de l'ASICOPE fin novembre 2024. L'assemblée, qui a duré une dizaine de minutes, a décidé à l'unanimité d'un achat important de matériel scolaire pour le collège de Cossonay. Par ailleurs, Monsieur Dufour nous fait part d'un changement notable au sein de l'association, avec l'arrivée de nombreux nouveaux membres qui ont été assermentés.

Monsieur Alain Martin lit le rapport en l'absence de Monsieur Paul-Henri Marguet concernant la gravière les Bulles. Vous trouverez en pièce jointe une copie du rapport.

#### **10. Réponses et communications de la Municipalité aux membres du Conseil**

Madame Tiziana Corset informe l'assemblée que la collecte des ordures ménagères, pour la fin de l'année, aura lieu le jeudi 26 décembre 2024 et le vendredi 3 janvier 2025. A partir du 7 janvier.2025 la collecte se fera le mardi après-midi. La déchetterie sera fermée le 25 décembre 2024 et le 01 janvier.2025.

Elle communique que le Noël des enfants aura lieu à l'Eglise le 18 décembre 2024 à 19h00 suivi d'une collation à la salle villageoise. Elle tenait à remercier Mesdames Elodie Chanson et Marie-Claire Planchon ainsi que l'équipe du Préau du Veyron pour l'organisation de ce Noël.

Elle indique que l'harmonium produit des fausses notes et que la municipalité a décidé de s'en séparer. Portier et Gaudin de Cossonay ainsi que le groupement suisse des facteurs d'orgues ont déjà été contactés, mais n'ont pas manifesté d'intérêt. Elle informe qu'une annonce sera intégrée dans le prochain «La Chaux info». Si personne n'est intéressé, la Municipalité s'en débarrassera.

Madame Hélène Bolanz a participé à une réunion de l'ARCAM portant sur l'avenir de l'hôpital de St-Loup. Plusieurs décisions importantes ont été prises.

Les services de neurochirurgie et de cardiologie seront transférés à l'établissement hospitalier du Nord Vaudois en 2025. Les soins ambulatoires resteront à St-Loup. Une partie des interventions orthopédiques, actuellement réalisées à Yverdon, sera transférée à St-Loup. Malgré ces changements, un hôpital continuera d'exister à St-Loup en 2025. Cependant, la situation pourrait évoluer par la suite.

Par ailleurs, Madame Bolanz nous informe qu'un nouveau bâtiment est en construction pour accueillir l'école de soins et santé communautaire. Dès août 2027, cet établissement pourra accueillir 750 apprentis et 84 collaborateurs. Les travaux ont débuté en 2024 et s'achèveront au printemps 2027, pour une ouverture prévue en août 2027.

Madame Mary-Laure Etienne annonce que le chauffage à pellets de la buvette du terrain de football, financé par un crédit voté en septembre 2024, est maintenant opérationnel. Suite aux recommandations de la société Robert-Grandpierre (ramoneur), un modèle de fourneau plus grand a été choisi. Malgré cette adaptation, le projet reste dans les limites budgétaires initialement prévues.

Monsieur Salldat Haxhimeri, fraîchement élu, explique avoir pris ses fonctions de municipal le lundi 2 décembre 2024. Il informe l'assemblée que ses dicastères sont les routes, les services industriels, la mobilité (MBC) et les forêts. Pour son premier conseil général, il profite de l'occasion pour se présenter en quelques mots, tout en avouant ressentir une certaine nervosité.

Monsieur Pascal Rossy annonce à l'assemblée une excellente nouvelle : le Plan d'affectation communal (PACom) a été officiellement signé par Madame Christelle Luisier. Il présente les détails de ce plan à l'aide d'une présentation PowerPoint jointe à ce document.

Lors de l'examen du Plan d'affectation communal (PACom) retourné, la Municipalité a constaté des erreurs concernant certaines parcelles. Elle envisage de consulter un avocat afin d'évaluer les conséquences juridiques de ces erreurs et de déterminer s'il est opportun d'engager une procédure contentieuse. À défaut d'agir, la Municipalité s'expose à une perte financière estimée à CHF 150'000.

Monsieur Raymond Magnenat sollicite une discussion concernant la parcelle 641, mais Monsieur Pascal Rossy refuse d'aborder ce sujet lors de ce conseil.

Monsieur Pascal Rossy informe l'assemblée de la redistribution des dicastères. La liste est jointe au présent document.

Monsieur Pascal Rossy annonce à l'assemblée que l'association Vy de Mauraz a adopté un nouveau slogan : L'eau, c'est la Vyf. De nouvelles carafes et verres sont désormais disponibles à la vente sur le site internet [www.vydemauraz.ch](http://www.vydemauraz.ch)

## **11. Divers et propositions individuelles**

Monsieur Alain Martin informe l'assemblée qu'une commission doit être élue pour étudier le préavis concernant le Jardin des Souvenirs, qui sera présenté au Conseil du mois de mars 2025.

Messieurs Michel David, Jean-François Guex et Madame Liliane Métraux se portent candidats et sont acclamés par l'assemblée.

Messieurs Ducrest, David et Besson ont fait part de leur insatisfaction quant aux nouveaux horaires MBC. Ils soulignent notamment que la modification de l'itinéraire de la ligne 750, passant désormais par Gollion, rend les correspondances ferroviaires impossibles, tant à l'aller qu'au retour.

La Municipalité en prend bonne note et va faire le nécessaire auprès de MBC.

Monsieur Claude Dizerens explique sa joie de l'installation du chauffage à pellets. Toutefois, il souligne que la rénovation de la passerelle du Paddock ne semble pas avoir progressé. Il demande si les travaux de peinture et de nettoyage étaient toujours prévus.

Madame Hélène Bolanz prend bonne note de cette remarque.

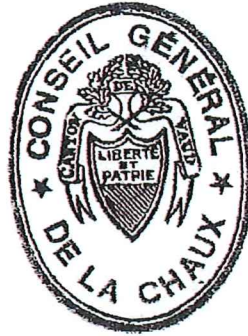
Monsieur Edouard Guex est d'accord sur la suggestion de Monsieur Claude Dizerens et estime qu'il serait préférable de couvrir la passerelle, car l'eau, qu'elle s'infiltrerait par le dessous ou par le dessus, est très néfaste pour le bois. Il suggère donc de procéder à cette opération avant toute autre intervention.

Monsieur Michel David souhaite faire un bref retour sur le groupe de travail constitué en juin 2024 pour étudier le projet Boxup. Ce groupe, composé de Mesdames Marie Aouédé, Sarah Baillod, Lucie Fontannaz, Audrey Keller et Messieurs Patrick Corset, Cédric Chanson, ainsi que lui-même, s'est réuni début novembre afin de déterminer les modalités de mise à disposition du matériel sportif et ludique. Le groupe a convenu de réaliser une enquête auprès des futurs utilisateurs afin de mieux cerner leurs attentes. Un sondage sera ainsi diffusé dans le prochain numéro de 'La Chaux Info'. Monsieur Michel David encourage vivement l'assemblée à y participer, car les réponses seront précieuses pour mener à bien ce projet.

Monsieur Alain Martin informe l'assemblée que, dès 2025, seules les conclusions des préavis seront lues en séance, à l'exception des préavis d'une page. Il remercie les commissions pour leur travail et rappelle que les rapports doivent être déposés au moins 48 heures avant chaque Conseil. Enfin, il communique les dates des Conseils pour l'année 2025 : 25 mars, 17 juin, 11 septembre et 11 décembre.

La séance est levée à 22h15

Le Président



La Secrétaire

